

Bulletin Judiciaire.

Ventes par le Shériff Juin 1848.

No. 774.—Joseph Langevin et Francis Dunn, de la Pointe-Lévy, arimeur. Un emplacement au 1er rang du dit lieu de 100 pieds de front sur 127 de profondeur; tenant d'un côté au Nord-Est à la rue St. Henri, et d'autre côté, au sud-ouest, à John Smith, avec bâtisse. A la porte de l'Eglise du dit lieu, le 13 juin.

No. 1298.—François Xavier Perrault Ecuyer vs AUGUSTIN VAILLANCOUT de Charlebourg, charpentier du No. 4 de l'établissement de Waterloo, borné d'un côté à William Shardegett, et d'autre côté par la 2de concession; 2e. Une terre, paroisse de Charlebourg, au lieu appelé, côte St. Pierre, d'une demi arpent sur 20; bornée d'un côté à François Pepin, et d'autre côté à la veuve J. Rte. Bédard. A la porte de l'Eglise de Charlebourg, le 13 juin.

No. 705.—Antoine Charles Taschereau vs JOEL BILLINGS de l'Etat du maine; les lots 16. 17. 18. 19. 20. 21. de l'établissement du chemin de Keunebec. Au bureau du shériff, le 12 juin.

PETIT GUIDE DU JEUNE NOTAIRE,

OU

Compilation de la " Coutume de Paris," du "Parfait Notaire" et du style parfait des Notaires.

AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS NÉCESSAIRES.

par **EUGENE L'ECUYER**, Notaire.

Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de Québec,

Le tout formera un volume de 350 pages au moins.

Prix 10s.

Des listes de souscriptions sont déposées au bureau du " Canadien " et du " Journal," et chez MM. J. & O. Crémazie, Ths. Cary, Chs. Haetzel, libraires.

Québec, 26 mai, 1848.

PLACE DANS UN BANC DEMANDÉE

UNE dame désirerait se procurer une place dans un banc, à la Cathédrale. Ceux qui peuvent en disposer d'une, sont priés de vouloir bien en informer les propriétaires de ce journal. Québec, 5 juin 1848.

A VENDRE A CE BUREAU

EXTRAIT DES REGLES DE PRATIQUE pour les **TERMS INFÉRIEURS** et les **COURS DE CIRCUIT** du District de Québec, pour l'indemnité et des témoins.

Prix SIX sous par copie.

Québec, 5 juin 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à demeré dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Plelet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les **MARDI** et **JEUDI** et **SAMEDI**; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.



Bureau du Receveur-General, Montréal, 29 mai 1848.

AVIS est par le présent donné aux porteurs des **DEBENTURES DU GOUVERNEMENT** émises dans le mois de décembre dernier, en vertu du Statut Provincial 9. Vic. ch. 62, pour le **SOU-LAGEMENT DES INCENDIES DE QUÉBEC**, et sur lesquelles six mois d'intérêt seront dus le premier de juin prochain, qu'en présentant les dites debentures au Bureau de la Banque Britannique de l'Amérique du Nord à Québec, sous deux mois de cette date, ils recevront les dit six mois d'intérêt:—Et qu'à faute de ce faire, dans le temps ci-dessus fixé, ils devront alors présenter les dites debentures au Bureau du Receveur-Général, à Montréal, pour le paiement de tel intérêt.

L. M. VIGER, Receveur général de S. M.



BATEAUX-A-VAPEUR DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le **QUEBEC** et le **JOHN MUNN**, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour **MONTREAL**, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE;

PAR LE REVED. P. CHINIQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CRÉMAZIE, et chez MM. F. FRECHETTE & FRÈRE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU, Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la **GRANDE-BRETAGNE** et d'**IRLANDE**, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus **RECHERCHE** sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Cordonnet Egyptien et Américain, Boues de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REÇOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS. AUSSI.

Les Bill'es de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes entendues envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caouchois se trouve en arriere de l'Etablissement de Marchandises seches, rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.

A L'ENSEIGNE

du Castor et de la Botte.



EDOUARD METHOT,

CORDONNIER.

Encoignure des rues Champlain et Sous-le-Fort.

(AU PIED DE L'ESCALIER DE LA BASSE-VILLE.)

A l'honneur d'informer le public qu'il est résolu, vu la disette monétaire, à vendre à 25 p. 100 plus bas que l'année dernière. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur fet de plus élégant dans la cordonnerie, savoir:

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français ciré, Prunel, et Drap de toutes couleurs, Souliers à la Victoria et à l'Albert, Cobourg, Escarpins et Pantouffles à la Wellington, etc.

Bottines et Souliers pour Dames et Enfants en Prunel, Veau ciré, etc., sur patrons nouveaux et gracieux.

Tout ordre laissé au magasin de E. M. sera exécuté avec ponctualité, et de manière à satisfaire les plus difficiles, d'habiles ouvriers étant constamment employés par lui.

N. B.—Bottes à la " Réforme Electorale " d'une qualité supérieure. Les personnes qui désirent s'en procurer sont priées de se hâter, car les demandes sont si nombreuses qu'on a peine à y satisfaire. Souliers " Anti-Unionistes " faits à ordre. Bottes à la " L. J. P. " d'une durée sans égale; et Souliers au " Mouvement Rétrograde. " Québec, 2 juin 1848.